

## LES PARTENAIRES

**CLUSTER BIO  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**



Le Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes est l'association régionale des professionnels de la bio : transformateurs et distributeurs régionaux de produits issus de l'agroalimentaire, cosmétique, hygiène et textile.

Ses principales missions auprès de ses 300 adhérents sont de :

- **PROMOUVOIR** l'agriculture biologique et ses labels ;
- **SOUTENIR** le développement économique des entreprises ;
- **STRUCTURER** la filière biologique de l'amont à l'aval ;
- **FAVORISER** l'émergence d'innovations ;
- **ANIMER** et mettre en relation un réseau d'entreprises.



### Nous contacter :

Adrien PETIT  
Directeur  
Ineed, 1 rue Marc Seguin  
26300 ALIXAN  
Tél. : 06 24 84 79 03  
apetit@cluster-bio.com  
[www.cluster-bio.com](http://www.cluster-bio.com)



**FRAB AURA**  
Le réseau de  
l'agriculture  
biologique  
en Auvergne-  
Rhône-Alpes

**FRAB  
AURA**

La FRAB AURA ou Fédération régionale d'agriculture biologique en Auvergne-Rhône-Alpes agit pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation d'intérêt général.

La FRAB AURA et ses 8 groupements départementaux (GAB) rassemblent 1400 producteurs et productrices bio et agissent pour le développement de filières bio, locales et équitables.

Les équipes, aux compétences pluridisciplinaires, **accompagnent les collectivités et la restauration collective pour la transition agricole et alimentaire des territoires.**

### Nous contacter :

Delphine CORNATON  
Chargée de mission  
Restauration Collective  
Ineed, 1 rue Marc Seguin  
26300 ALIXAN  
Tél. : 07 62 65 63 76  
delphine.cornaton@aurabio.org  
[www.auvergnerhonealpes.bio](http://www.auvergnerhonealpes.bio)

## CHIFFRES CLÉS DU LABEL EN FRANCE



**340** communes labellisées

**101** établissements labellisés

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DU LABEL :

Obtenir le label c'est aussi accéder à :

- du conseil minute en restauration collective (approvisionnements, maîtrise des coûts etc.) ;
- un réseau de professionnels pouvant vous aider à développer vos projets de territoire en lien avec l'agriculture biologique.
- un réseau de collectivités vous permettant de mutualiser vos expériences.



**NOUVEAUTÉ**  
en Auvergne-Rhône-Alpes

**Et si vous deveniez  
TERRITOIRE BIO ENGAGÉ ?**

Label réservé aux collectivités territoriales et aux établissements de restauration ayant atteint les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement et du Plan National Ambition Bio.



Projet porté par



Avec le soutien de



Label créé par





## VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE BIO ET SOUTENEZ LES AGRICULTEURS ET OPÉRATEURS ENGAGÉS EN BIO SUR VOTRE TERRITOIRE.

En 2012, à l'occasion de ses 10 ans, **INTERBIO Nouvelle-Aquitaine**, association interprofessionnelle bio régionale a créé l'événement avec le lancement officiel du nouveau label « **Territoire BIO Engagé** » : c'est la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

### LES CRITÈRE(S) D'ÉLIGIBILITÉ DU LABEL :

Votre dossier est labellisable dans le cas où vous avez atteint l'un ou les deux objectifs suivants :

- 15 % de la surface agricole de votre territoire en bio\*
- 22 % d'approvisionnement bio dans vos services de restauration en valeur d'achat\*\*

Accéder à ce label c'est valoriser votre démarche et votre engagement dans la bio auprès des habitants de votre territoire et de vos différents partenaires.

\* Les critères d'éligibilité au label pourront évoluer en fonction des nouveaux objectifs officiels nationaux et/ou régionaux.

\*\* Dans ce dernier cas de figure, si l'ensemble des restaurants collectifs dont vous avez la compétence n'ont pas atteint les 22%, nous ouvrons la possibilité de labelliser le ou les établissements qui, individuellement, ont atteint cet objectif. En janvier 2026 l'objectif à atteindre sera de 25 % d'approvisionnement en produits bio.

### LES NIVEAUX DE LABELLISATION :

**Pour la surface agricole, vous avez atteint :**

**Niveau de base :** entre 15 et 20% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.

**Niveau 1 :** entre 20 et 35% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.

**Niveau 2 :** entre 35 et 60% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.

**Niveau 3 :** + de 60% de votre surface agricole en bio sur votre territoire.

**En restauration collective, vous avez introduit :**

**Niveau de base :** entre 22 et 25% de produits bio servis dans vos repas.

**Niveau 1 :** entre 25 et 35% de produits bio servis dans vos repas.

**Niveau 2 :** entre 35 et 60% de produits bio servis dans vos repas.

**Niveau 3 :** + de 60% de produits bio servis dans vos repas.



## COMMUNIQUEZ SUR VOTRE LABELLISATION TERRITOIRE BIO ENGAGÉ

Vous recevez votre label au cours d'une cérémonie officielle lors de laquelle vous signez votre diplôme « **Territoire BIO Engagé** » en présence de la presse locale.

À cette occasion, un **kit de communication** avec des outils prêts à l'emploi vous permet de valoriser votre démarche bio.

Il contient :

- Les logos « **Territoire BIO Engagé** » et « **Établissement BIO Engagé** » et leur charte graphique pour une utilisation sur vos supports quotidiens (courriers, papiers en-tête, enveloppes, publications...)
- Des affiches
- Un modèle de bannière internet à intégrer sur votre site
- Un modèle de signalétique de mise en valeur des lieux concernés par la labellisation : restaurants collectifs, exploitations agricoles bio...
- Des vitrophanies (autocollants pour vitre)

Afin de communiquer sur leur appartenance au label, les communes doivent installer des panneaux aux couleurs du label Territoire BIO Engagé à l'entrée de leur territoire.

Ce kit rappelle également les avantages de la bio pour l'environnement, la santé et la vitalité économique des territoires, et souligne la nécessité de développer les filières locales.

## RECONNAITRE LE LABEL :



Label pour les collectivités territoriales pour la surface et pour la restauration collective.



Label pour les établissements de type collèges, lycées, restaurants administratifs, cuisine centrale etc.



## DÉMARCHE POUR OBTENIR LE LABEL :

### CAS NUMÉRO 1 :

Vous avez déjà atteint l'un ou les deux critères :

- Remplissez le formulaire de demande de label pdf en ligne, et joignez les pièces justificatives demandées.
- Étude de votre dossier par le jury régional. Si votre dossier est accepté, vous recevez la labellisation « **Territoire BIO Engagé** » et un kit prêt à l'emploi vous permettant de valoriser votre démarche auprès de vos différents publics.
- Remise officielle du label sur votre collectivité / établissement.

### CAS NUMÉRO 2 :

Vous souhaitez mettre en place des actions vous permettant d'atteindre les objectifs fixés. Le Cluster Bio, la FRAB AURA et les acteurs du territoire peuvent vous accompagner dans votre démarche de développement. Contactez-nous !

**En savoir + :** Rendez-vous sur le site [www.territoirebioengage.fr](http://www.territoirebioengage.fr)